

Article 1er : Description

La salle de l'Epi est ouverte aux associations et particuliers pour y tenir des rassemblements privés (repas familial, réunion ou évènement en lien avec l'objet de l'association...) selon le tarif fixé par le conseil municipal et dans la limite de 28 personnes.

La salle est louée équipée de:

- ▶ 28 chaises
- ▶ 6 tables de 4 personnes + 2 de 2 personnes
- ▶ Une cuisine équipée d'une cafetière, d'une bouilloire, d'un micro-onde, d'un frigo-congélateur, d'un évier, d'un four, d'un lave-vaisselle, d'une plaque induction.
- ▶ De placards contenant de la vaisselle pour 30 personnes
- ▶ D'un bloc sanitaire
- ▶ D'un nécessaire de nettoyage (aspirateur, balais, serpillère...).

ATTENTION ! Ni les torchons ni les produits d'entretien ne sont fournis.

Article 2 : Mise à disposition

Les clés de la salle seront remises, sur place, au représentant de l'organisme utilisateur **après rendez-vous auprès de la mairie.** ☎ 02.54.21.18.13. Les clés seront restituées à l'issue de la manifestation en convenance avec la mairie.

Article 3 : Réservation

Toute réservation devra être formulée dans un délai **minimum d'un mois avant la manifestation**. Aucune réservation ne sera prise en compte avant que le dossier complet ne soit parvenu à la mairie:

- ▶ Confirmation de réservation signée de l'organisateur
- ▶ Production d'une attestation d'assurance (responsabilité civile)
- ▶ Versement du règlement de la location **rédigé à l'ordre du Trésor public**
- ▶ Versement d'un chèque de caution et réservation d'un montant de 300 €
- ▶ Versement d'un chèque d'arrhes d'un montant de 50 % du prix de la location rédigé à l'ordre du Trésor public

ATTENTION ! Cet avoir sera encaissable de suite et ne sera pas remboursé en cas de désistement.

Article 4 : Assurance

La souscription d'une police d'assurance de type « **responsabilité civile** » couvrant tous les dommages matériels et corporels occasionnés notamment à des tiers au moment de la manifestation **est obligatoire**.

La commune de Chouday dégage toute responsabilité si des dégradations ou vols devaient être par ailleurs constatés sur le matériel de l'organisateur.

Article 5 : Sécurité

L'utilisation des locaux devra se faire dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. (interdiction de fumer.)

Article 6 : Entretien de la salle

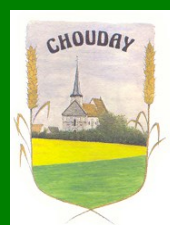
Les locaux devront être restitués **conformément à votre arrivée dans les lieux**. L'entretien de la salle, de la cuisine, et des sanitaires est à la charge exclusive de l'utilisateur selon les conditions suivantes

- ▶ Poubelles vidées et déposées dans les conteneurs prévus à proximité de la salle des fêtes. Ne pas oublier de ramasser les gobelets, papiers, mégots laissés aux alentours du bâtiment.
- ▶ Bouteilles déposées dans la benne à verre située à côté du tennis.
- ▶ La vaisselle et les couverts lavés, essuyés et rangés dans les armoires réservées à cet effet.
- ▶ Les tables lavées, essuyées, et l'ensemble remis à leur place d'origine.
- ▶ L'ensemble des lieux aspiré et lavé (sanitaires compris).

Si ces conditions ne sont pas remplies, la mairie de Chouday se réserve le droit de facturer les réparations, les casses excessives, qui feront l'objet d'une facture complémentaire à la charge de l'utilisateur.
(selon barème à demander à la mairie).



Contrat de location salle de l'Epi de Chouday





Coupon à retourner à **Mairie de Chouday** - 1 place de la mairie — 36100 Chouday
avec les documents demandés

arrhes (50 % montant location), assurance, règlement, caution 300 €

Nom:.....

Prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Mail:.....

sollicite l'autorisation d'utiliser la salle de l'Epi de Chouday

le(s).....

en vue d'organiser

moyennant le règlement de la somme forfaitaire de euros.

Nombre de personnes présentes:

Les clés seront récupérées le..... et restituées

le

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés dans le respect des conditions précisées par le règlement intérieur joint.

Date:

Signature: (Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)



**Contrat de location
Salle de l'Epi de Chouday**